



## 24 professionnels potentiellement en grève sans avoir été consultés par le SEUL

Le SEUL a récemment informé ses membres d'une particularité du *Code du travail* qui oblige l'employé en congé sans solde et occupant une autre fonction chez le même employeur à rejoindre les rangs des grévistes si son syndicat d'origine déclenche des moyens de pression.

L'APAPUL a validé légalement, puis confirmé ces allégations. Vous comprendrez que cette nouvelle a eu l'effet d'une bombe auprès de nos 24 membres lorsque nous les en avons informés. En effet, ces collègues et amis occupent des fonctions professionnelles temporaires, mais détiennent toujours un poste permanent à titre d'employés de soutien.

Par la présente, nous vous confirmons que toutes nos ressources sont mobilisées afin de soutenir ces personnes et nous tentons de trouver des moyens légaux ou financiers afin de leur venir en aide. Le conseil d'administration de l'APAPUL suivra de près l'évolution de la situation. Nous vous tiendrons informés des pistes de solution à notre disposition au cours des prochains jours.



NOUS JOINDRE

418-656-3133

[apapul@apapul.ulaval.ca](mailto:apapul@apapul.ulaval.ca)

[www.apapul.org](http://www.apapul.org)

*Vous recevez ce message important à titre de membre de l'APAPUL.*